

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Annulation vente de terrains à vocation économique – Sanilhac – Créavallée Sud – Sté INCA / THOMASSON

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions.

Considérant que par une décision DEC2021-049, le Grand Périgueux avait décidé de vendre à la société INCA / THOMASSON un terrain à Sanilhac, à Créavallée Sud, cadastré BZ 90p d'une superficie d'environ 740 m².

Considérant que la vente est annulée, la parcelle est donc remise à la vente.

DECIDE

Article 1 : De remettre en vente le terrain à vocation économique situé à Sanilhac à Créavallée Sud.

Article 2 : D'annuler la décision DEC2021-049.

Fait à Périgueux, le 21 NOV. 2023

Publié le 21 NOV. 2023

Le Président
Jacques AUZOU

